

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2369

3 septembre 2015

SOMMAIRE

BF Investment S.A. - SPF	113667	La Ruche Sàrl	113710
CCE Holdings (Luxembourg) Commandite	113698	Lavi Invest S.A.	113669
DHAB III S.à r.l.	113666	LCN VDE S.à r.l.	113669
Diorasis International S.A.	113666	Lux Motor Adventure S.à r.l.	113708
Diorasis International S.A.	113666	Maison Charles Esser S. à r.l.	113671
DKV Luxembourg S.A.	113667	Malgrolux s.à.r.l.	113671
DMMG S.à r.l.	113666	Martin & Martin S.A.	113673
ECAS II S.à.r.l.	113668	MECS International Holding Sàrl	113673
Elizon Euro Real Estate Venture 2015-1 S.à r.l.	113712	Medtronic Luxembourg Global Holdings S.à r.l.	113671
Enta A.G. - SPF	113668	Medtronic Luxembourg Investments S.à r.l.	113670
Entreprise Kuhn	113667	Mercosul Internet S.à r.l.	113670
Erre Lux S.A.	113712	Metatech International S.à.r.l.	113669
Erste Luxemburger Forderungsankaufgesell- schaft AG	113668	Michel Jasmain S.A.	113672
E-Shopping group S.A.	113667	Michel Strogoff & Associés S.A.	113671
European Credit Y S.à r.l.	113668	Michel Strogoff & Associés S.A.	113672
Garfunkelux S.à r.l.	113674	Microtis S.A.	113672
Kaivilux S.à r.l.	113674	Miros Investment	113673
Kimi S.à r.l.	113669	MKI TopCo S.à r.l.	113672
Koenigsallee LP V, S.à.r.l.	113673	MKM Luxembourg Holding S.à r.l.	113672
Laboratoires Bailleul S.A.	113670	Moms Kitchen International S.à r.l.	113671
Lactinvest S.A.	113669	Oakland Development S.A.	113712
Lago Invest S.A.	113712	Real Experience S.à r.l.	113698
Larochette International S.A.	113670	Ujet Vehicles S.à r.l.	113686
		Ypson S.A.	113712

Diorasis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.091.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 juillet 2015 à 10.00 heures à Luxembourg au siège social

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Constantin PAPADIMITRIOU, David COWLING et Nicolas LY-KIARDOPULO, administrateurs A et de Julien B RENIER, Koen LOZIE et PACBO EUROPE ADMINISTRATION ET CONSEIL, administrateurs B pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Pierre SCHILL en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2015117925/18.

(150127247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Diorasis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.091.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2015 au siège social

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Constantin Papadimitriou, Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2015117926/13.

(150127247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

DHAB III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.001,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.162.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117923/10.

(150127359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

DMMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 193.673.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 mai 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015117928/13.

(150127383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

DKV Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.762.

Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung der DKV Luxembourg S.A. am Montag, dem 01. Juni 2015

Zu Top 5

Die Gesellschaft KPMG Audit wird zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2015 gewählt.

Zu Top 6

Herr Stefan Pelger (*30.04.1969), wohnhaft Auf Steinisch 2, in 54316 Pluwig scheidet aus seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates aus.

Weiterhin beschließt die Hauptversammlung, ab dem 01.06.2015 Herr Stefan Pelger (*30.04.1969), wohnhaft Auf Steinisch 2, in 54316 Pluwig als Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit mit der täglichen Geschäftsführung zu betrauen.

Gemäß Vorschlag des Verwaltungsrates laut Beschlussfassung vom 21.04.2015 beruft die Hauptversammlung

- Frau Valérie Dappe-Blanck (*25.04.1971), wohnhaft in 13, rue de Vourles, F-57310 Bertrange

- Herrn Steve Balance (*01.08.1970), wohnhaft in 25, rue du Bois, L-8361 Goetzingen

- Herrn Luc Themelin (*03.06.1963), wohnhaft in 2, rue de Roodt, L-8542 Lannen

als Mitglied(er) des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung im Jahre 2017.

Luxemburg, den 01.06.2015.

Référénde de publication: 2015117927/22.

(150126762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

BF Investment S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 47.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référénde de publication: 2015117785/10.

(150127438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Entreprise Kuhn, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

R.C.S. Luxembourg B 15.458.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référénde de publication: 2015117945/12.

(150126948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

E-Shopping group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 184.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référénde de publication: 2015117937/10.

(150127235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Enta A.G. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 153.674.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. Juli 2015

Die Kohnen & Associés S.à.r.l. eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 114190 geschäftsansässig in 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg wird von ihrem Amt als Aufsichtskommissar mit sofortiger Wirkung abberufen.

Zum neuen Aufsichtskommissar wählt die Versammlung einstimmig die Kopalux Trust S.à.r.l., eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 171586, geschäftsansässig in 6-8, Op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher.

Diese nimmt das Mandat an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018 weiter.

Die Versammlung

Référence de publication: 2015117944/14.

(150126894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

European Credit Y S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 163.671.

En date du 30 juin 2015, l'actionnaire unique a décidé:

- de confirmer la nomination de Monsieur Yves Wagner, né le 16 novembre 1958 à Luxembourg et demeurant à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en qualité de gérant avec effet au 11 juin 2015;

- de renouveler les mandats de Monsieur John D Ward, de Madame Hélène Botteri, de Monsieur Michael Hogan, de Monsieur Richard Goddard, Monsieur Jürgen Meisch et Monsieur Yves Wagner en qualité de gérants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;

- de renouveler le mandat de KPMG Audit en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117953/16.

(150126366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Erste Luxemburger Forderungsankaufgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 136.548.

Les comptes annuels au 28/02/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015117947/10.

(150126528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

ECAS II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 130.395.

EXTRAIT

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 18 juin 2015:

- M. John Erickson, gérant de la Société, a démissionné de son poste avec effet au 18 juin 2015;

- M. Gordon Jude O'Brien, résidant au 957 Bellview Rd, McLean, VA 22102-1213, Etats-Unis a été nommé en tant que gérant de la Société avec l'effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117966/14.

(150127138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Lactinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 50.997.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUPAR
44, avenue J-F Kennedy
L-1855 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015118241/14.

(150127301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Lavi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 148.928.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015118248/11.

(150127537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

LCN VDE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 173.810.

Les statuts coordonnés au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015118249/11.

(150126835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Kimi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 145.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118207/9.

(150126806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Metatech International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118290/9.

(150127560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Medtronic Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 191.211.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 26 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 15 juillet 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015118286/13.

(150127240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Mercosul Internet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015118287/12.

(150126653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Laboratoires Bailleul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 186.151.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée général ordinaire de la société tenue en date du 4 juin 2015 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société

* Monsieur Patrice BIGOU, Président de Sociétés, demeurant à F-75017 Paris, 28 Place Saint Ferdinand (France);

* Monsieur Elie ANSELIN, Directeur Général, demeurant à CH-1213 Petit-Lancy, 9, Rampe du Pont-Rouge (Suisse);

* Maître Charles DURO, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg);

- a été réélue aux fonctions de commissaire au compte de la société:

* La société Fiduciaire Grand-Ducale, ayant son siège social à 60, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes de la société prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118224/19.

(150126488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Larochette International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.413.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118225/10.

(150127334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Moms Kitchen International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 194.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 mai 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015118293/13.

(150127384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Medtronic Luxembourg Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050.000,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 191.079.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 26 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 15 juillet 2015.

Maître Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2015118285/13.

(150127241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Malgrolux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 2, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015118297/10.

(150126633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Maison Charles Esser S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118296/9.

(150127154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Michel Strogoff & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 54.963.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118322/9.

(150127203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Michel Strogoff & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 54.963.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015118323/9.
(150127204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Microtis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.547.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015118324/9.
(150127295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Michel Jasmain S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8561 Schwebach, 1, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 127.204.

Les comptes annuels clôturés au 31-déc-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015118321/9.
(150126648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

MKI TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 196.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 22 mai 2015.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire
Référence de publication: 2015118329/13.
(150127488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

MKM Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 157.638.

Résolutions de l'associé unique du 13 juillet 2015

L'associé unique a ensuite pris la résolution suivante, avec effet au 13 Juillet 2015:
(A) accepter la démission du Gérant Monsieur Diyar YAKUBOV, né à Khorezm (Ouzbekistan), le 21 Octobre 1981, demeurant professionnellement 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

UNITED GROUP S.A.
Signature

Référence de publication: 2015118330/14.
(150127639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Koenigsallee LP V, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.638.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre les sociétés VERTIARAMA S.L. et RP Complex Holding S.à r.l. en date du 15 décembre 2014 que:

La société VERTIARAMA S.L. a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans KOENIGSALLEE LP V SARL, (ci-après la «Société»), soit 26 parts sociales, à la société RP Complex Holding S.à r.l., de sorte que la société RP Complex Holding S.à r.l. est détentrice de la totalité des parts sociales de la Société (soit 500 parts sociales), faisant d'elle l'unique associée de la Société.

Il est à noter que le siège social de RP Complex Holding S.à r.l. se situe désormais au 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118215/18.

(150126936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Martin & Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.288.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 mai 2015 que:

- Anne-Marie PESCH a été révoquée de son mandat de Commissaire aux comptes;

- B.A Tax Accountants S.A., ayant son siège social au 17, rue Jans, L-1820 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173 086, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes pour un mandat d'une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015118305/18.

(150127606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

MECS International Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 109.677.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118310/9.

(150126669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Miros Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 73.638.

—
Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118325/9.

(150126925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

**Garfunkelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kaivilux S.à r.l.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 196.769.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1. P5 Sub L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

2. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

3. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

5. P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 178072,

6. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

All here duly represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of six (6) powers of attorney.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") which are also holders of all voting rights of Kaivilux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-seven thousand five hundred Euros (EUR 27,500.-), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 196769 (the "Company"), incorporated on 6 May 2015 pursuant to a deed of Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing parties, acting in their above stated capacity, have required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company from "Kaivilux S.à r.l." to "Garfunkelux S.à r.l." and amendment to article 1 of the articles of the Company.

2. Conversion of the shares of the Company into different classes of shares, i.e. class of ordinary shares and class A1 to class A9 shares, and subsequent reallocation of the existing 2,750,000 shares into class ordinary shares.

3. Increase the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty million nine hundred seventy-two thousand five hundred Euros (EUR 260,972,500.-) so as to raise it from its amount of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-) to two hundred sixty-one million Euros (EUR 261,000,000.-) by the issue of two billion six hundred seven million two hundred fifty thousand (2,607,250,000) class ordinary shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A1 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A2 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A3 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A4 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A5 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A6 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A7 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A8 shares and two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A9 shares, together with a share premium in a total amount of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-), paid up through a contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares.

4. Amendment of article 5 of the Articles to reflect the capital increase and the introduction of classes of shares.
5. Amendment of article 18 of the Articles.

First resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from "Kaivilux S.à r.l." to "Garfunkelux S.à r.l." and to amend subsequently the article 1 of the Articles of the Company which shall now on read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Garfunkelux S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Second resolution

The Shareholders resolve to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. class of ordinary shares and class A1 to class A9 shares, and subsequently to reallocate the existing two million seven hundred fifty thousand (2,750,000) shares into two million seven hundred fifty thousand (2,750,000) class ordinary shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to further increase the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty million nine hundred seventy-two thousand five hundred Euros (EUR 260,972,500.-) so as to raise it from its amount of twenty-seven thousand five hundred Euros (EUR 27,500.-) to two hundred sixty-one million Euros (EUR 261,000,000.-) by the creation and issue of two billion six hundred seven million two hundred fifty thousand (2,607,250,000) class ordinary shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A1 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A2 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A3 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A4 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A5 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A6 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A7 shares, two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A8 shares and two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A9 shares (the "New Shares"), together with a share premium of a total amount of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-), paid up through a contribution in cash.

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed and paid up as follow:

1. P5 Sub L.P.1, aforementioned, has declared to subscribe to and fully pay up for four hundred forty-five million three hundred forty thousand three hundred fourteen (445,340,314) class ordinary shares, four hundred forty-five million eight hundred ten thousand thirty-seven (445,810,037) class A1 shares, four hundred forty-five million eight hundred ten thousand thirty-seven (445,810,037) class A2 shares, four hundred forty-five million eight hundred ten thousand thirty-seven (445,810,037) class A3 shares, four hundred forty-five million eight hundred ten thousand thirty-seven (445,810,037) class A4 shares, four hundred forty-five million eight hundred ten thousand thirty-seven (445,810,037) class A5 shares, four hundred forty-five million eight hundred ten thousand thirty-seven (445,810,037) class A6 shares, four hundred forty-five million eight hundred ten thousand thirty-seven (445,810,037) class A7 shares, four hundred forty-five million eight hundred ten thousand thirty-seven (445,810,037) class A8 shares and four hundred forty-five million eight hundred ten thousand thirty-seven (445,810,037) class A9 shares, issued with a share premium of eighty-five thousand four hundred four Euros and twenty-three cents (EUR 85,404.23), for a total issue price of forty-four million six hundred sixty-one thousand seven hundred ten Euros and seventy cents (EUR 44,661,710.70), through a contribution in cash.

2. Permira V L.P.2, aforementioned, has declared to subscribe to and fully pay up two billion thirty-five million two hundred sixty thousand two hundred ninety-nine (2,035,260,299) class ordinary shares, two billion thirty-seven million four hundred six thousand nine hundred ninety-two (2,037,406,992) class A1 shares, two billion thirty-seven million four hundred six thousand nine hundred ninety-two (2,037,406,992) class A2 shares, two billion thirty-seven million four hundred six thousand nine hundred ninety-two (2,037,406,992) class A3 shares, two billion thirty-seven million four hundred six thousand nine hundred ninety-two (2,037,406,992) class A4 shares, two billion thirty-seven million four hundred six thousand nine hundred ninety-two (2,037,406,992) class A5 shares, two billion thirty-seven million four hundred six thousand nine hundred ninety-two (2,037,406,992) class A6 shares, two billion thirty-seven million four hundred six thousand nine hundred ninety-two (2,037,406,992) class A7 shares, two billion thirty-seven million four hundred six thousand nine hundred ninety-two (2,037,406,992) class A8 shares and two billion thirty-seven million four hundred six thousand nine hundred ninety-two (2,037,406,992) class A9 shares, issued with a share premium of three hundred ninety thousand three hundred seven Euros and eighty-six cents (EUR 390,307.86), for a total issue price of two hundred four million one hundred nine thousand five hundred forty Euros and thirteen cents (EUR 204,109,540.13), through a contribution in cash.

3. P5 Co-Investment L.P., aforementioned, has declared to subscribe to and fully pay up thirty-one million nine hundred thirty thousand eight hundred fifty-six (31,930,856) class ordinary shares, thirty-one million nine hundred sixty-four thousand five hundred thirty-five (31,964,535) class A1 shares, thirty-one million nine hundred sixty-four thousand five hundred thirty-five (31,964,535) class A2 shares, thirty-one million nine hundred sixty-four thousand five hundred thirty-five (31,964,535) class A3 shares, thirty-one million nine hundred sixty-four thousand five hundred thirty-five (31,964,535) class A4 shares, thirty-one million nine hundred sixty-four thousand five hundred thirty-five (31,964,535) class A5 shares,

thirty-one million nine hundred sixty-four thousand five hundred thirty-five (31,964,535) class A6 shares, thirty-one million nine hundred sixty-four thousand five hundred thirty-five (31,964,535) class A7 shares, thirty-one million nine hundred sixty-four thousand five hundred thirty-five (31,964,535) class A8 shares and thirty-one million nine hundred sixty-four thousand five hundred thirty-five (31,964,535) class A9 shares, issued with a share premium of six thousand one hundred twenty-three Euros and forty-seven cents (EUR 6,123.47), for a total issue price of three million two hundred two thousand two hundred forty Euros and eighteen cents (EUR 3,202,240.18), through a contribution in cash.

4. Permira Investments Limited, aforementioned, has declared to subscribe to and fully pay up seventy-six million five hundred ninety-eight thousand eight hundred thirty-one (76,598,831) class ordinary shares, seventy-six million six hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-four (76,679,624) class A1 shares, seventy-six million six hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-four (76,679,624) class A2 shares, seventy-six million six hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-four (76,679,624) class A3 shares, seventy-six million six hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-four (76,679,624) class A4 shares, seventy-six million six hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-four (76,679,624) class A5 shares, seventy-six million six hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-four (76,679,624) class A6 shares, seventy-six million six hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-four (76,679,624) class A7 shares, seventy-six million six hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-four (76,679,624) class A8 shares and seventy-six million six hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-four (76,679,624) class A9 shares, issued with a share premium of fourteen thousand six hundred eighty-nine Euros and fifty-eight cents (EUR 14,689.58), for a total issue price of seven million six hundred eighty-one thousand eight hundred forty-four Euros and five cents (EUR 7,681,844.05), through a contribution in cash.

5. P5 CIS S.à r.l., aforementioned, has declared to subscribe to and fully pay up four million six hundred seventy-five thousand six hundred fifty-one (4,675,651) class ordinary shares, four million six hundred eighty thousand five hundred eighty-three (4,680,583) class A1 shares, four million six hundred eighty thousand five hundred eighty-three (4,680,583) class A2 shares, four million six hundred eighty thousand five hundred eighty-three (4,680,583) class A3 shares, four million six hundred eighty thousand five hundred eighty-three (4,680,583) class A4 shares, four million six hundred eighty thousand five hundred eighty-three (4,680,583) class A5 shares, four million six hundred eighty thousand five hundred eighty-three (4,680,583) class A6 shares, four million six hundred eighty thousand five hundred eighty-three (4,680,583) class A7 shares, four million six hundred eighty thousand five hundred eighty-three (4,680,583) class A8 shares and four million six hundred eighty thousand five hundred eighty-three (4,680,583) class A9 shares, issued with a share premium of eight hundred ninety-six Euros and sixty-six cents (EUR 896.66), for a total issue price of four hundred sixty-eight thousand nine hundred five Euros and sixty-four cents (EUR 468,905.64), through a contribution in cash.

6. Permira V I.A.S L.P., aforementioned, has declared to subscribe to and fully pay up thirteen million four hundred forty-four thousand forty-nine (13,444,049) class ordinary shares, thirteen million four hundred fifty-eight thousand two hundred twenty-nine (13,458,229) class A1 shares, thirteen million four hundred fifty-eight thousand two hundred twenty-nine (13,458,229) class A2 shares, thirteen million four hundred fifty-eight thousand two hundred twenty-nine (13,458,229) class A3 shares, thirteen million four hundred fifty-eight thousand two hundred twenty-nine (13,458,229) class A4 shares, thirteen million four hundred fifty-eight thousand two hundred twenty-nine (13,458,229) class A5 shares, thirteen million four hundred fifty-eight thousand two hundred twenty-nine (13,458,229) class A6 shares, thirteen million four hundred fifty-eight thousand two hundred twenty-nine (13,458,229) class A7 shares, thirteen million four hundred fifty-eight thousand two hundred twenty-nine (13,458,229) class A8 shares and thirteen million four hundred fifty-eight thousand two hundred twenty-nine (13,458,229) class A9 shares, issued with a share premium of two thousand five hundred seventy-eight Euros and twenty cents (EUR 2,578.20), for a total issue price of one million three hundred forty-eight thousand two hundred fifty-nine Euros and thirty cents (EUR 1,348,259.30), through a contribution in cash.

The total amount of the capital increase amounting to two hundred sixty-one million four hundred seventy-two thousand five hundred Euros (EUR 261,472,500.-) is allocated as follows: two hundred sixty million nine hundred seventy-two thousand five hundred Euros (EUR 260,972,500.-) to the share capital of the Company and five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) to the share premium account of the Company.

The blocking certificate shows that the amount of two hundred sixty-one million four hundred seventy-two thousand five hundred Euros (EUR 261,472,500.-) is on the bank account of the Company.

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles in order to reflect the capital increase and the new classes of shares, which shall now on read as follows:

" Art. 5.

5.1 The Company's share capital is set at two hundred sixty-one million Euros (EUR 261,000,000.-) divided between:

- two billion six hundred ten million (2,610,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares")
- two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A1 shares (the "Class A1 Shares"),
- two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A2 shares (the "Class A2 Shares"),
- two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A3 shares (the "Class A3 Shares"),
- two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A4 shares (the "Class A4 Shares"),

- two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A5 shares (the "Class A5 Shares"),
- two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A6 shares (the "Class A6 Shares"),
- two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A7 shares (the "Class A7 Shares"),
- two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A8 shares (the "Class A8 Shares"),
- two billion six hundred ten million (2,610,000,000) class A9 shares (the "Class A9 Shares"),

with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully paid up (all class A1 to class A9 shares are referred to as the "A Shares"). Ordinary Shares and A Shares are referred to as the "Shares". In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may repurchase, redeem and/or cancel the A Shares subject as provided in the 1915 Law and the provisions of this article 5.

5.3 The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 5. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the numerical order (starting with the class A1) and within the following periods (each a "Repurchase and Cancellation Period") (in this Article 5.3):

a) the period for the Class A1 Shares is the period starting on the date of incorporation of the Company and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class A1 Period").

b) The period for the Class A2 Shares is the period starting the day after the Class A1 Period has ended and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class A2 Period").

c) The period for the Class A3 Shares is the period starting the day after the Class A2 Period has ended and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class A3 Period").

d) The period for the Class A4 Shares is the period starting the day after the Class A3 Period has ended and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class A4 Period").

e) The period for the Class A5 Shares is the period starting the day after the Class A4 Period has ended and ending no later than on 31 December 2019 (the "Class A5 Period").

f) The period for the Class A6 Shares is the period starting the day after the Class A5 Period has ended and ending no later than on 31 December 2020 (the "Class A6 Period").

g) The period for the Class A7 Shares is the period starting the day after the Class A6 Period has ended and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class A7 Period").

h) The period for the Class A8 Shares is the period starting the day after the Class A7 Period has ended and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class A8 Period").

i) The period for the Class A9 Shares is the period starting the day after the Class A8 Period has ended and ending no later than on 31 December 2023 (the "Class A9 Period").

In case a class of A shares is not repurchased and cancelled in its relevant Repurchase and Cancellation Period, the dates of that Repurchase and Cancellation Period for that Class of A Shares shall be extended to a new repurchase and cancellation period starting after the end of the Class A9 Period for a one year period (the "New Repurchase and Cancellation Period") (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Repurchase and Cancellation Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Repurchase and Cancellation Period.

5.4 In the event that a Class of A Shares is repurchased and cancelled within its Repurchase and Cancellation Period (a "Repurchased Class"), the starting date of the Repurchase and Cancellation Period of the next Class of A Shares to be repurchased (the "Next Repurchase and Cancellation Period") shall be brought forward to the first business day after the day when the Repurchased Class are repurchased and cancelled, while the closing date of the Next Repurchase and Cancellation Period remains unchanged so that the Next Repurchase and Cancellation Period is extended (and so that, for example, if the Class A1 Shares are repurchased on 1 September 2015, the Class A2 Period shall be 2 September 2015 to 31 December 2016).

5.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Shares, such class of A Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled class of A Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each A Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

5.6 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Shares in issue in the class of A Shares to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount may be discharged by the Company in cash or in kind or by way of set-off.

5.7 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 18 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount, provided that this amount is not higher than the amount of Available Liquidities, relating to

the relevant Repurchase and Cancellation Period or New Repurchase and Cancellation Period as the case may be. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of A Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.8 For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Liquidities" means (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period or New Repurchase and Cancellation Period as the case may be and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of A Shares the total amount of net profits of the Company, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles and (iii) any dividends to which the holders of Shares are entitled under Article 18 (all dividend rights referred as Ordinary Dividend "OD" and Profit Entitlement "PE" as the case may be and as defined below), each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits of the Company (including carried forward profits);

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses, if any) expressed as a positive;

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

OD = any annual fixed dividends to which the holder(s) of the Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles;

PE = Profit Entitlement (the annual fixed dividend to which the holder(s) of the A Shares are entitled pursuant to Article 18).

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per A Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than thirty (30) days and no later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of A Shares.

- "Total Cancellation Amount" means an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (or New Repurchase and Cancellation Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (or New Repurchase and Cancellation Period).

The Available Amount, as the case may be, shall be determined by the Board of Managers, in good faith and within the best corporate interest of the Company and always in accordance with 1915 Law. For the avoidance of doubt, the Board of Managers may determine at its sole discretion to include or exclude in its determination of the Available Amount, as the case may be, the share premium paid in either in part or in totality.

5.9 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Ordinary Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall be at the free disposal of the Company and such premium may be distributed or repaid in any manner to the Shareholders by decision of the Manager(s), to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the 1915 Law and in accordance with the applicable provisions of the 1915 Law. Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any A Shares shall be reserved and attached to the holders of such A Shares which shall be at the free disposal of the Company and such premium may be distributed or repaid in any manner to the Shareholders by decision of the Manager(s), to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the 1915 Law and in accordance with the applicable provisions of the 1915 Law.

5.10 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.11 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

"

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 18 of the Articles of the Company, which shall now on read as follows:

" **Art. 18.**

18.1 Each year, as at the last day of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders. In the event that the Shareholders determine to distribute funds, the determination of the amount of such distribution is subject to the following provisions of this article 18.

18.2 The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then,
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A9 Shares held by them.

The holders of class Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the class Ordinary Shares held by them.

Any balance shall be allocated to the holder(s) of the A shares in issue pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1. P5 Sub L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

2. Permira V L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

3. P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

4. Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

5. P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178072,

6. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

tous dûment représentés par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de six (6) procurations.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes susmentionnées sont les associés (les "Associés") détenteurs de l'ensemble des droits de vote de Kaivilux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 27.500), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 196769 (la "Société"), constituée en date du 6 mai 2015 suivant acte reçu par Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquelles comparantes, es-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement du nom de la Société de "Kaivilux S.à r.l." en "Garfunkelux S.à r.l." et modification de l'article 1 des Statuts de la Société.

2. Conversion des parts sociales de la Société en différentes catégories de part sociales, c'est-à-dire en catégorie de parts sociales ordinaires et en catégories A1 à 9 et ré-allocation subséquente des 2.750.000 parts sociales existantes en 2.750.000 parts sociales ordinaires.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante millions neuf cent soixante-douze mille cinq cent Euros (260.972.500,- EUR) afin de porter son montant actuel de vingt sept mille cinq cent Euros (27.500,- EUR) à deux cent soixante et un millions Euros (261.000.000,- EUR) par l'émission de deux milliards six cent sept millions deux cent cinquante mille (2.607.250.000) nouvelles parts sociales ordinaires, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9, avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent mille Euros (500.000,- EUR), payés par apport en numéraire.

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

4. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital et la création des catégories de parts sociales

5. Modification de l'article 18 des Statuts de la Société.

Première résolution

Les Associés décident de changer le nom de la Société de "Kaivilux S.à r.l. " en "Garfunkelux S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article 1 des Statuts de la Société, lequel se lira désormais comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Garfunkelux S.à r.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts."

Deuxième résolution

Les Associés décident de convertir les parts sociales de la Société en différentes catégories de part sociales, c'est-à-dire en catégorie de parts sociales ordinaires et en catégories A1 à A9 et de requalifier les deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales existantes en deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent soixante millions neuf cent soixante-douze mille cinq cents euros (260.972.500,- EUR) afin de le porter son montant actuel de vingt sept mille cinq cents euros (27.500,- EUR) à deux cent soixante et un millions d'euros (261.000.000,-EUR) par la création et l'émission de deux milliards six cent sept millions deux cent cinquante mille (2.607.250.000) nouvelles parts sociales ordinaires, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8 et deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 (les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), le tout libéré par apport en numéraire.

Souscription et libération

1. P5 Sub L.P.1, susmentionnée, a déclaré souscrire et libérer intégralement quatre cent quarante-cinq millions trois cent quarante mille trois cent quatorze (445.340.314) nouvelles parts sociales ordinaires, quatre cent quarante-cinq millions huit cent dix mille trente-sept (445.810.037) nouvelles parts sociales de catégorie A1, quatre cent quarante-cinq millions huit cent dix mille trente-sept (445.810.037) nouvelles parts sociales de catégorie A2, quatre cent quarante-cinq millions huit cent dix mille trente-sept (445.810.037) nouvelles parts sociales de catégorie A3, quatre cent quarante-cinq millions huit cent dix mille trente-sept (445.810.037) nouvelles parts sociales de catégorie A4, quatre cent quarante-cinq millions huit cent dix mille trente-sept (445.810.037) nouvelles parts sociales de catégorie A5, quatre cent quarante-cinq millions huit cent dix mille trente-sept (445.810.037) nouvelles parts sociales de catégorie A6, quatre cent quarante-cinq millions huit cent dix mille trente-sept (445.810.037) nouvelles parts sociales de catégorie A7, quatre cent quarante-cinq millions huit cent dix mille trente-sept (445.810.037) nouvelles parts sociales de catégorie A8 et quatre cent quarante-cinq millions huit cent dix mille trente-sept (445.810.037) nouvelles parts sociales de catégorie A9, émises avec une prime d'émission de quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre euros et vingt-trois centimes (85.404,23 EUR), pour un prix total d'émission de quarante-quatre millions six cent soixante et un mille sept cent dix euros et soixante-dix centimes (44.661.710,70 EUR) par un apport en numéraire.

2. Permira V L.P.2, susmentionnée, a déclaré souscrire et libérer intégralement deux milliards trente-cinq millions deux cent soixante mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (2.035.260.299) nouvelles parts sociales ordinaires, deux milliards trente-sept millions quatre cent six mille neuf cent quatre-vingt-douze (2.037.406.992) nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux milliards trente-sept millions quatre cent six mille neuf cent quatre-vingt-douze (2.037.406.992) nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux milliards trente-sept millions quatre cent six mille neuf cent quatre-vingt-douze (2.037.406.992) nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux milliards trente-sept millions quatre cent six mille neuf cent quatre-vingt-douze (2.037.406.992) nouvelles parts sociales de catégorie A4, deux milliards trente-sept millions quatre cent six mille neuf cent quatre-vingt-douze (2.037.406.992) nouvelles parts sociales de catégorie A5, deux milliards trente-sept millions quatre cent six mille neuf cent quatre-vingt-douze (2.037.406.992) nouvelles parts sociales de catégorie A6, deux milliards trente-sept millions quatre cent six mille neuf cent quatre-vingt-douze (2.037.406.992) nouvelles parts sociales de catégorie A7, deux milliards trente-sept millions quatre cent six mille neuf cent quatre-vingt-douze (2.037.406.992) nouvelles parts sociales de catégorie A8 et deux milliards trente-sept millions quatre cent six mille neuf cent quatre-vingt-douze (2.037.406.992) nouvelles parts sociales de catégorie A9, émises avec une prime d'émission de trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent sept euro et quatre-vingt-six centimes (390.307,86 EUR), pour un prix total

d'émission de deux cent quatre millions cent neuf mille cinq cent quarante euros et treize centimes (204.109.540,13 EUR) par un apport en numéraire.

3. P5 Co-Investment L.P., susmentionnée, a déclaré souscrire et libérer intégralement trente et un millions neuf cent trente mille huit cent cinquante-six (31.930.856) nouvelles parts sociales ordinaires, trente et un millions neuf cent soixante-quatre mille cinq cent trente-cinq (31.964.535) nouvelles parts sociales de catégorie A1, trente et un millions neuf cent soixante-quatre mille cinq cent trente-cinq (31.964.535) nouvelles parts sociales de catégorie A2, trente et un millions neuf cent soixante-quatre mille cinq cent trente-cinq (31.964.535) nouvelles parts sociales de catégorie A3, trente et un millions neuf cent soixante-quatre mille cinq cent trente-cinq (31.964.535) nouvelles parts sociales de catégorie A4, trente et un millions neuf cent soixante-quatre mille cinq cent trente-cinq (31.964.535) nouvelles parts sociales de catégorie A5, trente et un millions neuf cent soixante-quatre mille cinq cent trente-cinq (31.964.535) nouvelles parts sociales de catégorie A6, trente et un millions neuf cent soixante-quatre mille cinq cent trente-cinq (31.964.535) nouvelles parts sociales de catégorie A7, trente et un millions neuf cent soixante-quatre mille cinq cent trente-cinq (31.964.535) nouvelles parts sociales de catégorie A8 et trente et un millions neuf cent soixante-quatre mille cinq cent trente-cinq (31.964.535) nouvelles parts sociales de catégorie A9, émises avec une prime d'émission de six mille cent vingt-trois euros et quarante-sept centimes (6.123,47 EUR), pour un prix total d'émission de trois millions deux cent deux mille deux cent quarante euros et dix-huit centimes (3.202.240,18 EUR) par un apport en numéraire.

4. Permira Investments Limited, susmentionnée, a déclaré souscrire et libérer intégralement soixante-seize millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent trente et une (76.598.831) nouvelles parts sociales ordinaires, soixante-seize millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-quatre (76.679.624) nouvelles parts sociales de catégorie A1, soixante-seize millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-quatre (76.679.624) nouvelles parts sociales de catégorie A2, soixante-seize millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-quatre (76.679.624) nouvelles parts sociales de catégorie A3, soixante-seize millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-quatre (76.679.624) nouvelles parts sociales de catégorie A4, soixante-seize millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-quatre (76.679.624) nouvelles parts sociales de catégorie A5, soixante-seize millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-quatre (76.679.624) nouvelles parts sociales de catégorie A6, soixante-seize millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-quatre (76.679.624) nouvelles parts sociales de catégorie A7, soixante-seize millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-quatre (76.679.624) nouvelles parts sociales de catégorie A8 et soixante-seize millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-quatre (76.679.624) nouvelles parts sociales de catégorie A9, émises avec une prime d'émission de quatorze mille six cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante-huit centimes (14.689,58 EUR), pour un prix total d'émission de sept millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quarante-quatre euros et cinq centimes (7.681.844,05 EUR) par un apport en numéraire.

5. P5 CS S.à r.l., susmentionnée, a déclaré souscrire et libérer intégralement quatre millions six cent soixante-quinze mille six cent cinquante et une (4.675.651) nouvelles parts sociales ordinaires, quatre millions six cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-trois (4.680.583) nouvelles parts sociales de catégorie A1, quatre millions six cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-trois (4.680.583) nouvelles parts sociales de catégorie A2, quatre millions six cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-trois (4.680.583) nouvelles parts sociales de catégorie A3, quatre millions six cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-trois (4.680.583) nouvelles parts sociales de catégorie A4, quatre millions six cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-trois (4.680.583) nouvelles parts sociales de catégorie A5, quatre millions six cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-trois (4.680.583) nouvelles parts sociales de catégorie A6, quatre millions six cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-trois (4.680.583) nouvelles parts sociales de catégorie A7, quatre millions six cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-trois (4.680.583) nouvelles parts sociales de catégorie A8 et quatre millions six cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-trois (4.680.583) nouvelles parts sociales de catégorie A9, émises avec une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-seize euros et soixante-six centimes (896,66 EUR), pour un prix total d'émission de quatre cent soixante-huit mille neuf cent cinq euros et soixante-quatre centimes (468.905,64 EUR) par un apport en numéraire.

6. Permira V I.A.S. L.P, susmentionnée, a déclaré souscrire et libérer intégralement treize millions quatre cent quarante-quatre mille quarante-neuf (13.444.049) nouvelles parts sociales ordinaires, treize millions quatre cent cinquante-huit mille deux cent vingt-neuf (13.458.229) nouvelles parts sociales de catégorie A1, treize millions quatre cent cinquante-huit mille deux cent vingt-neuf (13.458.229) nouvelles parts sociales de catégorie A2, treize millions quatre cent cinquante-huit mille deux cent vingt-neuf (13.458.229) nouvelles parts sociales de catégorie A3, treize millions quatre cent cinquante-huit mille deux cent vingt-neuf (13.458.229) nouvelles parts sociales de catégorie A4, treize millions quatre cent cinquante-huit mille deux cent vingt-neuf (13.458.229) nouvelles parts sociales de catégorie A5, treize millions quatre cent cinquante-huit mille deux cent vingt-neuf (13.458.229) nouvelles parts sociales de catégorie A6, treize millions quatre cent cinquante-huit mille deux cent vingt-neuf (13.458.229) nouvelles parts sociales de catégorie A7, treize millions quatre cent cinquante-huit mille deux cent vingt-neuf (13.458.229) nouvelles parts sociales de catégorie A8 et treize millions quatre cent cinquante-huit mille deux cent vingt-neuf (13.458.229) nouvelles parts sociales de catégorie A9, émises avec une prime d'émission de deux mille cinq cent soixante-dix-huit euros et vingt centimes (2.578,20 EUR), pour un prix total d'émission de un million trois cent quarante-huit mille deux cent cinquante-neuf euros et trente centimes (1.348.259,30 EUR) par un apport en numéraire.

Le montant total de l'augmentation de capital d'un montant de deux cent soixante et un millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros (261.472.500,-EUR) est alloué comme suit: un montant de deux cent soixante millions neuf

cent soixante-douze mille cinq cents euros (260.972.500,- EUR) est alloué au capital social de la Société et un montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le certificat de blocage montre que la somme de deux cent soixante et un millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros (261.472.500,- EUR) est sur le compte bancaire de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital et la création des catégories de parts sociales, lequel se lira désormais comme suit:

" Art. 5.

5.1 Le capital souscrit est fixé à deux cent soixante et un millions d'Euros (EUR 261.000.000,-) représenté par:

- deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) de parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires").
- deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) de parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1"),
- deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) de parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2"),
- deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) de parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3"),
- deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) de parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4"),
- deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) de parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales de Catégorie A5"),
- deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) de parts sociales de catégorie A6 (les "Parts Sociales de Catégorie A6"),
- deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) de parts sociales de catégorie A7 (les "Parts Sociales de Catégorie A7"),
- deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) de parts sociales de catégorie A8 (les "Parts Sociales de Catégorie A8"),
- deux milliards six cent dix millions (2.610.000.000) de parts sociales de catégorie A9 (les "Parts Sociales de Catégorie A9"),

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et toutes entièrement libérées (l'ensemble des Parts Sociales de Catégories A1 à A9 sont qualifiées de "Parts Sociales A"). Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales A sont définies comme les "Parts Sociales". Dans ces statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales et "Associé" sera défini en conséquence.

5.2 La Société peut racheter et/ou annuler les Parts Sociales A sous réserve de la Loi de 1915 et des dispositions de cet article 5.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales A via le rachat ou l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans ces catégories, sous réserve des dispositions de l'article 5. Le rachat d'une catégorie de Parts Sociales A peut être fait dans l'ordre numérique (commençant par les Parts Sociales de Catégorie A1) et ne peut être fait que dans les périodes respectives suivantes (les "Périodes de Rachat et d'Annulation"):

- a) La période pour les Parts Sociales de Catégorie A1 est la période débutant au jour de la constitution de la Société et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie A1").
- b) La période pour les Parts Sociales de Catégorie A2 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie A1 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie A2").
- c) La période pour les Parts Sociales de Catégorie A3 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie A2 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie A3").
- d) La période pour les Parts Sociales de Catégorie A4 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie A3 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie A4").
- e) La période pour les Parts Sociales de Catégorie A5 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie A4 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie A5").
- f) La période pour les Parts Sociales de Catégorie A6 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie A5 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie A6").
- g) La période pour les Parts Sociales de Catégorie A7 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie A6 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie A7").
- h) La période pour les Parts Sociales de Catégorie A8 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie A7 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie A8").
- i) La période pour les Parts Sociales de Catégorie A9 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie A8 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2023 (la "Période de Catégorie A9").

Lorsqu'une catégorie de Parts Sociales A n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie de Parts Sociales A concernée, le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales A peuvent être réalisés pendant une nouvelle période après la fin de la Période de Catégorie A9 pour une période de 1 an (la "Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation") (ou le cas échéant la date après la fin de la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation de Parts Sociales d'une autre catégorie qui précède) et qui finit pas plus tard qu'un an après la date de départ de cette Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation Parts Sociales.

5.4 Dans le cas où une Catégorie de Parts Sociales A est rachetée et annulé dans sa Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation (une "Catégorie Rachetée"), la date de départ de la Période de Rachat et d'Annulation de la Catégorie de Parts Sociales A qui suit et qui doit être rachetée (la "Prochaine Période de Rachat et d'Annulation") sera reportée au premier jour ouvrable après le jour où la Catégorie Rachetée a été rachetée et annulée, alors que la date de clôture de la Prochaine Période de Rachat et d'Annulation reste inchangée afin que la Prochaine Période de Rachat et d'Annulation soit étendue (et ainsi par exemple, si la Catégorie A1 a été rachetée le 1^{er} septembre 2015, la Période de Catégorie A2 sera du 2 septembre 2015 au 31 décembre 2016).

5.5 Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales A, ces catégories de Parts Sociales A donneront droit à leurs détenteurs au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette catégorie (avec la limite, cependant, du Montant Total d'Annulation) et chaque détenteur de Parts Sociales A de la catégorie de Parts Sociales A rachetée et annulée recevra un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la catégorie de Parts Sociales pertinente détenue par eux et rachetée et annulée.

5.6 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de parts sociales rachetée et annulée. Le Montant Total d'Annulation peut être réglé par la Société en numéraire, en nature ou par compensation.

5.7 Le Montant Total d'Annulation doit être un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires appropriés, conformément aux dispositions de l'article 18 ci-dessous. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie de Parts Sociales pertinente doit être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment du rachat et de l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales, sous réserve que ce montant soit limité au montant des liquidités disponibles en relation avec la Période de Rachat et d'Annulation ou la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation. Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales A concernée, le Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra exigible et payable par la Société.

5.8 Aux fins des présents Statuts, les termes suivants auront les définitions qui suivent:

"Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets attribuables à telle catégorie de parts sociales augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (y compris afin d'écarter tout doute le compte de réserve de prime d'émission), (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de Parts Sociales A à annuler mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif et (ii) toutes sommes à placer dans des réserve(s) en application des exigences de la loi et des présents Statuts, (iii) tous dividendes auxquels ont droit les détenteur(s) des Parts Sociales conformément à l'article 18 (tous droit aux dividendes décrit comme Dividende Ordinaire "DO" et Droit au Profit "PE" tel que définit ci-dessous), chaque fois tel que décrit dans les Comptes Intérimaires (sans double comptage) afin que:

$$MD = (BN + E + RC) - (P + RL + PR + DO + PE)$$

Dans lequel:

MD = Montant Disponible;

BN = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés);

E = toute prime d'émission librement distribuable et réserves, payée par Catégories de Parts Sociales;

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales A à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

P = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif;

RL = toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts;

PR = toutes sommes mises de côté afin de couvrir les coûts de fonctionnement de la Société de l'avis raisonnable du Conseil de Gérance;

DO = tous dividendes auxquels le(s) détenteurs des Parts Sociales Ordinaires Initiales et Parts Sociales Ordinaires ont encore droit en application des Statuts;

DP = Droit aux Profits (les dividendes annuels auxquels ont droit les détenteurs de Parts Sociales A selon l'article 18);

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale au sein de la Catégorie de Parts Sociales pertinente à devoir être payé aux associés.

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Comptes Intérimaires.

"Date de Comptes Intérimaires" signifie la date précédant au plus de huit (8) jours la date de rachat ou d'annulation de la catégorie de part sociales pertinente.

"Montant d'Annulation Total" signifie le montant ne dépassant pas le Montant Disponible en relation avec la Période de Rachat et d'Annulation concernée (ou Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation, selon le cas) étant entendu que ce

Montant d'Annulation ne peut pas être plus élevé que les Liquidités Disponibles en lien avec la Période de Rachat et d'Annulation (ou Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation).

Le Montant Disponible, selon le cas, sera déterminé par le Conseil de Gérance, de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de la Société et toujours en accord avec la Loi de 1915. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Conseil de Gérance peut à sa seule discrétion décider d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant Disponible, selon le cas, la prime d'émission payée soit partiellement ou dans sa totalité.

5.9 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

Tout montant payé en surplus de la valeur nominal de toutes Parts Sociales Ordinaires sera alloué à un compte de prime d'émission qui sera à la libre disposition de la Société et cette prime pourra être distribuée ou repayée de toutes les façons aux Associés par décision du(des) Gérant(s), sous réserve que la Société ait des fonds distribuables suffisants conformément à la Loi de 1915 et conformément aux dispositions de la Loi de 1915. La prime d'émission versée en surplus de la valeur nominal sur les Parts Sociales A sera réservée et liée aux Parts Sociales A qui sera à la libre disposition de la Société et cette prime pourra être distribuée ou repayée de toutes les façons aux Associés par décision des le(s) Gérant(s), sous réserve que la Société ait des fonds distribuables suffisants conformément à la Loi de 1915 et conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.10 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.11 Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 18 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" Art. 18.

18.1 Chaque année, au dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par les Associés en accord avec les dispositions suivantes du présent Article 18.

18.2 Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir les dividendes annuels fixes suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant zéro virgule dix pour cent (0,10 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A1 qu'ils détiennent;
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A2 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2 qu'ils détiennent;
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A3 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A3 qu'ils détiennent;
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A4 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A4 qu'ils détiennent;
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A5 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant zéro virgule trente pour cent (0,30 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A5 qu'ils détiennent;
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A6 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A6 qu'ils détiennent;
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A7 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A7 qu'ils détiennent;
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A8 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A8 qu'ils détiennent; et
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A9 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A9 qu'ils détiennent.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.

Tout surplus sera alloué aux détenteurs de Parts Sociales A émises selon une décision de l'assemblée des Associés.

Si des dividendes décrits ci-dessus ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années données, le droit aux dividendes fixes continuera à s'accumuler.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, avant la fin de l'année fiscale sur la base de comptes montrant qu'il existe des fonds distribuables disponibles pour distribution, étant entendu que (i) la montant à distribuer ne peut pas excéder, si cela est applicable, les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale précédente, augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes qui doivent être allouées à une réserve établie conformément à la Loi de 1915, ou ces Statuts et que (ii) toutes sommes distribuées qui ne correspondent pas à des profits effectivement reçus devront être remboursées par l'associé unique ou les associés."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 juin 2015. 2LAC/2015/14440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

.Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118205/709.

(150127545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Ujet Vehicles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.794.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of June,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Ujet Vehicles S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 33, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195794 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 April 2015 under number 927.

The meeting was opened with Mr Henri DA CRUZ, private employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as chairman.

The president appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Bertrand DUC, private employee, professionally residing in 33, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 17,648 (seventeen thousand six hundred forty-eight Euros) from its current amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euros) to an amount of EUR 37,648 (thirty seven thousand six hundred forty-eight Euros) through the issuance of 17,648 (seventeen thousand six hundred forty-eight) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each, to be subscribed as follows:

- 8,824 (eight thousand eight hundred twenty-four) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each to be entirely subscribed by Mr. Igor Vladimirovich Kim; and

- 8,824 (eight thousand eight hundred twenty-four) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each to be entirely subscribed by SM. CAPITAL GROUP PTY LTD.

2. Adoption of a new version of the articles of association of the Company."

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventeen thousand six hundred forty-eight (17,648) Euros so as to increase it from its current amount of twenty thousand (20,000) Euros up to the amount of thirty seven thousand six hundred forty-eight (37,648) Euros through the issuance of seventeen thousand six hundred forty-eight (17,648) new shares having a par value of one Euro each (each a “New Share” and together the “New Shares”).

Intervention - subscription - payment

With the agreement of all the shareholders, the New Shares are subscribed as follows:

1. Mr Igor Vladimirovich Kim, born on 12 January 1966 in Kazakhstan, residing at 2, r.p. Krasnoorbsk, 630501 Novosibirsk, Russian Federation, represented by Mr. Bertrand DUC, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which proxy after having been signed 'ne varietur' by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed, subscribes to eight thousand eight hundred twenty-four (8,824) New Shares, through a contribution in cash of an amount of one million five hundred thousand eighty (1,500,080) Euros (the “Contribution 1”).

Evidence of the full payment of the Contribution 1 was given to the undersigned notary by a bank certificate.

The general meeting resolves that the total amount of the Contribution will be allocated as follows:

- eight thousand eight hundred twenty-four (8,824) Euros will be allocated to the share capital the Company;
- one million four hundred ninety-one thousand two hundred fifty-six (1,491,256) Euros will be allocated to the share premium account of the Company.

2. SM. CAPITAL GROUP PTY LTD, a company established and existing under the laws of Australia, registered on 20 September 2005 under the Australian Company Number 116 319 781, having the registered office at c/o William Buck (NSW) Pty Limited, Level 29, 66 Goulburn Street, Sydney NSW 2000, Australia, here represented by Mr. Bertrand DUC, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which proxy after having been signed 'ne varietur' by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed subscribes to eight thousand eight hundred twenty four (8,824) New Shares, through a contribution in cash of an amount of one million five hundred thousand eighty (1,500,080) Euros (the “Contribution 2”).

Evidence of the full payment of the Contribution 2 was given to the undersigned notary by a bank certificate.

The general meeting resolves that the total amount of the Contribution will be allocated as follows:

- eight thousand eight hundred twenty four (8,824) Euros will be allocated to the share capital the Company;
- one million four hundred ninety one thousand two hundred fifty six (1,491,256) Euros will be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The general meeting resolves to entirely restate the articles of association of the Company, to be read as follows:

Chapter I - Form, Name, Corporate object, Duration, And Registered office

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the “Company”), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Name. The Company shall bear the name “Ujet Vehicles S.à r.l.”.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the acquisition and maintenance of intellectual property rights, especially to enter into license agreements or any agreement subject to royalties. If necessary, the Company may raise up the required funds by entering into any type of loan agreement in relation thereto.

3.3 The Company may further use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, intellectual property rights and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities, intellectual property rights and patents, realise them by way of sale,

transfer, exchange or otherwise, have these securities, intellectual property rights and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including members or affiliated entities).

3.4 The Company may also proceed to the acquisition, development and holding intellectual property, development of strategic partnership relations with the developers of vehicles and parts suppliers, obtaining certificates for sale and use of vehicles, promotion of vehicles and materials, licensing out / sale of intellectual property, development of technologies related to utilization of nanomaterials in parts and elements of vehicles, creation of demand for nanomaterials in the field of consumer products production, in relation to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including members or affiliated entities).

3.5 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

3.6 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Bertrange.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at thirty seven thousand six hundred forty eight Euros (EUR 37,648.-) represented by thirty seven thousand six hundred forty eight (37,648) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

Art. 7. Share premium account.

7.1 The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

Art. 8. Shareholders' rights.

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III - Management

Art. 11. Board of managers.

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (the "Board of Managers").

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, (ii) the sole signature of any manager, or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers.

Art. 14. Delegation and agent of the sole manager or the board of managers. The Sole Manager or the Board of Managers or any two managers may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers.

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who does not need to be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.6 A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

15.12 The following resolutions or decisions cannot be adopted by the Board of Managers, unless the prior approval of the majority of shareholders owning more than fifty-five percent (55%) of the share capital (unless any other higher majority is required under the Law):

15.12.1 Organization of internal audit of the Company;

15.12.2 Approval and amendment of:

15.12.3 (a) the Company's development strategy;

15.12.4 (b) the Company's annual and quarterly budgets;

15.12.5 Placement of funds in deposits or other financial instruments by the Company (whether by way of a series of transactions or a single transaction) for a period of more than one month. For the purposes of clarification, no resolution is required provided that the deposit or other financial instrument for the amount exceeding US\$200,000 (two hundred thousand United States Dollars) or EUR 185,000 (one hundred eighty-five thousand Euros) is placed for a period of less than one month and the funds are placed with a financial institution which has a minimum rating as agreed in advance between the shareholders OCSIAI S.A., SM. CAPITAL GROUP PTY LTD and Igor Vladimirovich Kim;

15.12.6 Formation, activity and payments to members of internal audit commission of the Company;

15.12.7 Any encumbrances of the following Company's assets -intellectual property, real estate, shares and participation interests, securities and other assets the price of which exceeds US\$200,000 (two hundred thousand United States Dollars) or EUR 185,000 (one hundred eighty-five thousand Euros).

15.12.8 The entry into debt financing or other financial obligations by the Company in the form of balance sheet and off-balance sheet commitments (credit facilities, loans, guarantees, promissory notes etc.) for the amount exceeding US \$200,000 (two hundred thousand United States Dollars) or EUR 185,000 (one hundred eighty-five thousand Euros);

15.12.9 Approval of any transactions involving the acquisition, disposal (including, inter alia, licensing and sub-licensing) and the possibility of disposal or the possibility of encumbrances by the Company of the intellectual property or exclusive (property) rights to intellectual property and /or means of individualization (except for the acquisition of rights to use software for computers and / or databases and / or Internet sites and other objects of copyright);

15.12.10 Approval of employment contracts with employees of the Company with annual income over US\$170,000 (one hundred seventy thousand United States Dollars) or EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euros), including the terms of remuneration and other payments and compensation, introduction amendments to the said employment contracts;

15.12.11 Conduct of any litigation which exceeds US\$200,000 (two hundred thousand United States Dollars) or EUR 185,000 (one hundred eighty-five thousand Euros), save for the application for an interim injunction or other application or action (including interim defence) which is urgently required in the best interests of the Company in circumstances in which it is not reasonably practicable to obtain prior consent;

15.12.12 Other than where expressly contemplated by this Agreement, entering by the Company into or amendment of any transaction or arrangement with, or for benefit of any of its directors or shareholders or any other person who is a "connected person" with any of its directors or shareholders.

15.12.13 Approval of incentive system for management and employees of the Company in the form of the shares of the Company;

15.12.14 Approval of requirements for the newly appointed CEO, CFO and treasurer of the Company;

15.12.15 Appointment of the CEO of the Company (including any interim appointment), including decisions relating to such CEO's terms of employment and incentive arrangements;

15.12.16 Appointment of the CFO and treasurer of the Company (including any interim appointments), including decisions relating to their respective terms of employment and incentive arrangements;

15.12.17 Deciding on the incentive package of CEO, CFO and treasurer of the Company and bringing them to disciplinary responsibility;

15.12.18 Entry into any major contract by the Company with a value of more than US\$200,000 (two hundred thousand United States Dollars) or EUR 185,000 (one hundred eighty-five thousand Euros);

15.12.19 Establishment of any new branch, agency, trading establishment or business or close any such branch, agency, trading establishment or business by the Company;

15.12.20 Making changes to the dividend policy of the Company;

15.12.21 Deciding on implementation of rights applicable to the shares (investment units, participation interests in the share capital) in the subsidiaries, including:

(a) deciding on agenda of shareholders' meetings of the subsidiaries and business companies in which the Company and its subsidiaries own a participation interest;

(b) the appointment of Company's or subsidiaries' representatives at shareholders' meetings of the subsidiaries and business companies in which the Company and/or its subsidiaries own participation interest, as well as giving instructions to such representatives;

(c) nomination of candidates to executive bodies, board of directors and other management bodies of the subsidiaries and business companies in which the Company and/or subsidiaries own a participation interest and has such rights of appointment; and

(d) approval of the matters included in the competence of the meetings of shareholders/participants of the Company's subsidiaries.

Art. 16. Liability of the managers. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Chapter IV - Shareholders' meetings

Art. 17. Shareholders' meetings.

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by the Board of Managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than fifty-five percent (55%) of the share capital, including the approval of and making changes to the dividend policy of the Company.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality or jurisdiction of the Company requires unanimity.

17.10 In addition to the resolutions taken by shareholder(s) in accordance with the provisions of the Law, the resolutions listed under Article 15.12 above shall be approved by a majority of shareholders owning more than fifty-five percent (55%) of the share capital (unless any other higher majority is required under the Law) prior to the decision of the Board of Managers.

Chapter V - Accounting year and annual accounts

Art. 18. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

Art. 20. Allocation of profits and interim dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Chapter VI - Liquidation and dissolution

Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

Art. 22. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VII - Applicable law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are evaluated at approximately to three thousand two hundred fifty Euro (EUR 3,250.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board appearing, all of whom are known to the undersigned notary by names, surname, civil statuses and residences, said persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quinze, le trente juin,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenu

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Ujet Vehicles S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195794 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 avril 2015 2015 sous le numéro 927.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Bertrand DUC, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 33, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 17.648 (dix-sept mille six cent quarante-huit Euros) afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 20.000 (vingt mille Euros) à un montant de EUR 37.648 (trente-sept mille six cent quarante-huit Euros) par l'émission de 17.648 (dix-sept mille six cent quarante-huit) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, qui seront souscrites comme suit:

- 8.824 (huit mille huit cent vingt-quatre) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) entièrement libérées par Mr. Igor Vladimirovich Kim

- 8.824 (huit mille huit cent vingt-quatre) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) entièrement libérées par SM. CAPITAL GROUP PTY LTD.

2. Refonte des statuts de la Société.

II. - Que les associés présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence, signée par les associés, les mandataires des associés et par le conseil de l'assemblée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarant qu'ils avaient été dûment convoqués et eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix-sept mille six cent quarante-huit Euros (EUR 17.648,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) au montant de trente-sept mille six cent quarante-huit Euros (EUR 37.648,-), par l'émission de dix-sept mille six cent quarante-huit (17.648) parts sociales nouvelles, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un un Euro (EUR 1,-) (chacune une «Nouvelle Part Sociale» et ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»).

Intervention - Souscription - Libération

Avec l'accord de tous les associés, les Nouvelles Parts Sociales émises ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Igor Vladimirovich KIM, né le 12 janvier 1966 au Kazakhstan, demeurant 2, r.p. Krasnoorbsk, 630501 Novosibirsk, Fédération de Russie, (“le Nouvel Associé 2”), représenté par Monsieur Bertrand DUC, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, déclare souscrire à huit mille huit cent vingt-quatre (8.824) Nouvelles Parts Sociales et les entièrement libérer par un apport en numéraire d'un montant de de un million cinq cent mille quatre-vingt Euros (EUR 1.500.080,-) («l'Apport 1»).

La preuve de la libération intégrale de l'Apport 1 a été apportée au notaire soussigné par un certificat de blocage émis par la banque.

L'assemblée décide que le montant total de l'Apport 2 sera alloué de la façon suivante:

- huit mille huit cent vingt-quatre Euros (EUR 8.824,-) seront alloués au capital social de la Société, et
- un million quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante-six Euros (EUR 1.491.256,-) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

2. SM. CAPITAL GROUP PTY LTD, une société constituée et existante selon les lois de l'Australie, dûment enregistrée depuis le 20 septembre 2005 sous le numéro de société 116 319 781, ayant son siège social au c/o William Buck (NSW) Pty Limited, Level 29, 66 Goulburn Street, Sydney NSW 2000, Australie, («le Nouvel Associé 2»), représenté par Monsieur Bertrand DUC, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, déclare souscrire aux huit mille huit cent vingt-quatre (8.824) Nouvelles Parts Sociales et les entièrement libérer par un apport en numéraire d'un montant de un million cinq cent mille quatre-vingt Euros (EUR 1.500.080,-) («l'Apport 2»).

La preuve de la libération intégrale de l'Apport 2 a été apportée au notaire soussigné par un certificat de blocage émis par la banque.

L'assemblée décide que le montant total de l'Apport 1 sera alloué de la façon suivante:

- huit mille huit cent vingt-quatre Euros (EUR 8.824,-) seront alloués au capital social de la Société, et
- un million quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante-six Euros (EUR 1.491.256,-) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de refondre les statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} - Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «Ujet Vehicles S.à r.l.».

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds pour l'acquisition et la conservation de droits de propriété intellectuelle, en particulier pour conclure des contrats de licence ou toute convention assujettie à des redevances. Si nécessaire, la Société peut lever les fonds nécessaires en concluant tout type de contrat de prêt à cet égard.

3.3 La Société peut également employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, droits de propriété intellectuelle et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, droits de propriété intellectuelle et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres, droits de propriété intellectuelle et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, garanties financières, nantissements, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses membres ou entités affiliées).

3.4 La Société peut également procéder à l'acquisition, au développement et à la détention de propriété intellectuelle, au développement des relations de partenariat stratégiques avec les développeurs de véhicules et les fournisseurs de pièces détachées, à l'obtention d'autorisations pour la vente et l'utilisation de véhicules, à la promotion de véhicules et de produits, à l'exploitation en vertu d'une licence d'exploitation / vente de propriété intellectuelle, au développement des technologies liées à l'utilisation de nanomatériaux dans les pièces et éléments de véhicules, à la création d'une demande pour les nanomatériaux dans le domaine de la production de produits de consommation, en relation avec des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses membres ou entités affiliées).

3.5 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

3.6 La Société peut emprunter sous toute forme autre que par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, des obligations et tout type de créance, convertibles ou non, et / ou des capitaux propres. La Société pourra en outre nantir, transférer, grever ou créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Bertrange.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente-sept mille six cent quarante-huit Euros (EUR 37.648,-) représenté par trente-sept mille six cent quarante-huit (37.648) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 0. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert des parts sociales.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément aux Articles 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature individuelle de tout gérant, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique, le Conseil de Gérance ou deux gérants peut/peuvent déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

15.12 Les résolutions ou décisions suivantes ne pourront être adoptées par le Conseil de Gérance, qu'avec l'accord préalable de la majorité des associés détenant plus de cinquante-cinq pourcent (55%) du capital social (à moins qu'une majorité supérieure soit requise en application de la Loi):

15.12.1 organiser l'audit interne de la société;

15.12.2 approuver et la modifier:

(a) la stratégie de développement de la Société;

(b) les budgets annuel et trimestriels de la Société;

15.12.3 placer des fonds en dépôt ou d'autres instruments financiers de la Société (que ce soit par le biais d'une série d'opérations ou d'une transaction unique) pour une période de plus d'un mois. A des fins de précision, aucune résolution n'est requise tant que le placement ou autre instrument financier dépassant le montant de deux cent mille Dollars américains (USD 200.00,-) ou cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 185.000,-) est placé pour une période inférieure à un mois et que les fonds sont placés avec une institution financière ayant un taux minimum convenu à l'avance avec les associés OCSiAI S.a., SM. Capital Group Pty Limited et Igor Vladimirovich Kim;

15.12.4 constitution, activité et rémunération des membres de la commission d'audit interne de la Société;

15.12.5 consentir une sûreté sur l'un des actifs suivants de la Société: propriété intellectuelle, immobilier, parts sociales et intérêts de participation, valeurs mobilières et autres actifs dont le prix dépasse deux cent mille Dollars américains (USD 200.000,-) ou cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 185.000,-);

15.12.6 conclure un financement par emprunt ou par d'autres obligations financières au nom de la Société sous forme d'engagement figurant au bilan ou hors-bilan (des lignes de crédit, prêts, garanties, billets à ordre, etc.) dont les montants dépassent deux cent mille Dollars américains (USD 200.000,-) ou cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 185.000,-);

15.12.7 approuver des transactions impliquant l'acquisition, la cession (y compris, l'octroi de licences et de sous-licences) et la possibilité de céder ou la possibilité pour la Société de grever la propriété intellectuelle et les droits exclusifs de propriété intellectuelle et / ou des moyens d'individualisation (à l'exception de l'acquisition de droits d'utilisation de logiciels pour ordinateurs et / ou des bases de données et / ou de sites Internet et d'autres biens soumis à des droits d'auteur (copyrights));

15.12.8 approuver les contrats de travail des employés de la Société avec un revenu annuel de plus de cent soixante-dix mille Dollars américains (USD 170.000,-) ou cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), y compris les conditions de rémunération et autre versement et compensation, avenants aux-dits contrats de travail;

15.12.9 initier et régler tout litige pour un montant dépassant deux cent mille Dollars américains (USD 200.000,-) ou cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 185.000,-), sauf pour le recouvrement des créances résultant du cours normal des affaires ou toute demande d'injonction provisoire ou autre demande ou action (y compris la défense temporaire) qui est requise d'urgence dans les meilleurs intérêts de la Société dans des circonstances où il ne est pas raisonnablement possible d'obtenir le consentement préalable.

15.12.10 sauf disposition expressément prévu par les présents statuts, la conclusion ou la modification par la Société de tout accord ou transaction avec ou au bénéfice de l'un de ses gérants ou associés ou de toute personne ayant un lien avec l'un de ses gérants ou associés;

15.12.11 approuver un programme d'intéressement pour les gérants ou les employés de la Société sous forme de parts sociales de la Société;

15.12.12 approuver les critères requis pour les nouvelles nominations du directeur général («Chief Executive Officer»), directeur financier («Chief Financial Officer») et trésorier de la Société;

15.12.13 nomination du directeur général («Chief Executive Officer») de la Société (y compris toute nomination provisoire), y compris les décisions relatives aux conditions de travail et les mesures d'intéressement le concernant;

15.12.14 nomination du directeur financier («Chief Financial Officer») de la Société (y compris toute nomination provisoire), y compris les décisions relatives aux conditions de travail et les mesures d'intéressement le concernant;

15.12.15 décision concernant les avantages offerts au directeur général («Chief Executive Officer»), au directeur financier («Chief Financial Officer») et au trésorier et de leur obligations en matière de responsabilité disciplinaire;

15.12.16 conclure tout contrat important d'une valeur supérieure à deux cent mille Dollars américains (USD 200.000,-) ou cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 185.000,-);

15.12.17 établir une nouvelle succursale, agence, établissement commercial ou entreprise ou fermer une succursale, agence, établissement commercial ou entreprise;

15.12.18 opérer des changements à la politique de la Société en matière de dividende;

15.12.19 décider de la mise en oeuvre des droits attachés aux participations (parts sociales, intérêts de participation dans le capital social) dans les filiales, y compris:

(a) décider de l'ordre du jour des assemblées des actionnaires des filiales et entreprises dans lesquelles la Sociétés et ses filiales détiennent une participation;

(b) nomination des représentants de la Sociétés ou de ses filiales lors des assemblées des actionnaires des filiales ou des entreprises dans lesquelles la Société et/ou ses filiales détiennent une participation, ainsi que de donner des instructions à ces représentants;

(c) nomination de candidats aux poste des organes exécutifs, conseil d'administration et autre organes de gestion des filiales et entreprises dans lesquelles la Société et/ou ses filiales détiennent une participation et de tels droits de nomination; et

(d) approbation sur toute matière entrant dans la compétence de ces assemblées d'actionnaires des filiales de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne supporte(nt), du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Assemblées générales

Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins cinquante-cinq pourcent (55%) du capital social, y compris l'approbation de et les modifications de la politique de distribution des dividendes de la Société.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité ou de juridiction de la Société requiert l'unanimité.

17.10 En plus des résolutions prises par l'(les) associé(s) en conformité avec les dispositions de la Loi, les résolutions énumérées à l'Article 15.12 ci-dessus doivent être approuvées par une majorité des associés détenant plus de cinquante-cinq pourcent (55%) du capital social, (à moins qu'une autre majorité plus élevée soit requise en application de la Loi) avant la prise de décision du Conseil de Gérance.

Chapitre V - Exercice social et comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 0.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI - Liquidation et dissolution

Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 0.

Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII - Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à trois mille deux cent cinquante euros (EUR 3.250,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivie d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont le présent acte dressé à Junglinster, date qu'en tête du présent document.

Et après lecture faite aux mandataires et membres de bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, les prédites personnes ont signé ensemble avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation GAC/2015/5587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015118644/638.

(150126838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

CCE Holdings (Luxembourg) Commandite, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 104.561.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117854/9.

(150126608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Real Experience S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 198.460.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

- Mr. Alceo Marti, a Croatian citizen, born on 21 December 1961, at Zagreb (Croatia), residing in Vincenta iz Kastva 4, Zagreb, Croatia;

- Mr. Pio Trdic, a Croatian citizen, born on 26 March 1963, at Novalja (Croatia), residing in Lovran, Setaliste Marsala Tita 45, Croatia;

- Mrs. Dubravka Davidovic, a Croatian citizen, born on 7 July 1955, at Zagreb (Croatia), residing in Krajska ulica 2, Zagreb, Croatia;

- Mr. Bozo Jurinjak, a Croatian citizen, born on 2 February 1967, at Krapina (Croatia), residing in Ante Kovacica 10, Krapina, Croatia; and

- Mr. Miroslav Leko, a Croatian citizen, born on 29 January 1961, at Zagreb (Croatia), residing in Jelenovac 32, Zagreb, Croatia,

together here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, by each of the appearing parties between 17 and 18 June 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filled at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties represented as stated hereabove have requested the officiating notary to state as follows the articles of incorporation (the "Articles") of a private limited company (société à responsabilité limitée):

A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name REAL EXPERIENCE S.à r.l. (hereinafter the "Company ") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles.

2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the engagement in the tourism industry and other complementary activities.

2.2. The purpose of the company is also the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.3. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4. The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.5. An additional purpose of the Company is the acquisition or sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.6. The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.7. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which is considers useful for the accomplishment of these purposes.

3. Duration.

3.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers of the Company. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders of the Company, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers of the Company.

4.4. In the event that the board of managers of the Company determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

5. Share Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

5.2. The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.3. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

5.4. In addition to the corporate capital, payments from shareholders may be made under the form of a share premium. Such a share premium, if any, shall be allocated to a dedicated share premium account. Decisions as to the use of the share premium shall be taken by the manager(s) of the Company in compliance with the Law and these Articles.

6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2. The shares of the Company are in registered form.

6.3. The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

7. Register of shares-Transfer of shares.

7.1. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder of the Company. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all right attached to that share until such representative has been appointed.

7.3. The shares are freely transferable among shareholders of the Company.

7.4. Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders of the Company subject to the approval of such transfer given by the shareholders of the Company at a majority of three quarters of the share capital of the Company.

7.5. Any transfer of shares becomes effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.6. In the event of death, the shares of the deceased shareholder of the Company may only be transferred to new shareholders of the Company subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders of the Company representing a majority of three quarters of the share capital of the Company. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any legal heir (including any heir duly appointed by will) of the deceased shareholder.

C. Decision of the shareholders

8. Collective decisions of the shareholders.

8.1. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles.

8.2. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares held by it.

8.3. A shareholder of the Company may be represented at a shareholders' meeting of the Company by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder of the Company.

8.4. In case and as long as the Company has not more than twenty five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders of the Company may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder of the Company shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded at least ten (10) calendar days before the date of the decision and shall cast his vote in writing.

8.5. In the case of a sole shareholder of the Company, such shareholder shall exercise the power granted to the general meeting of shareholders of the Company under the provision of Section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder of the Company, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders of the Company shall be exercised by the sole shareholder of the Company.

9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders of the Company shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings. If all shareholders of the Company are present or represented at a general meeting of shareholders of the Company and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

10. Quorum and vote.

10.1. Each shareholder of the Company is entitled to as many votes as it holds shares.

10.2. Save for a higher quorum and/or majority provided in these Articles or by Law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders of the Company holding more than half of the share capital, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders of the Company shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the portion of share capital represented.

11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

12. Amendments of the Articles. Any amendment of the Articles requires the approval of a majority of shareholders of the Company representing three quarters of the share capital.

D. Management

13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1. The Company shall be managed by one or several managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". If the Company has several managers, the managers form a board of managers (conseil de gérance) (the "Board of Managers").

13.2. If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "Board of Managers" used in this article is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3. The Board of Managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of shareholders of the Company.

13.4. The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

13.5. The sole manager or, if the Company has more than one manager, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director(s) or agent(s) and shall determine the director's or agent's

responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

14. Election, removal and term of office of managers.

14.1. The managers shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2. The managers may be removed from office at anytime, without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

15. Convening meetings of the Board of Managers.

15.1. The Board of Managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2. Notice of any meeting of the Board of Managers must be given to managers, by way of e-mail or phone call, if practicable twenty four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers which has been communicated to all managers.

15.3. No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Managers.

16. Conduct of meetings of the Board of Managers.

16.1. The Board of Managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meeting of managers.

16.2. The chairman, if any, shall chair all meetings of the Board of Managers. In his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent only one other manager.

16.4. Meeting of the Board of Managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting, provided that such a meeting is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5. The chairman, if any, shall have a casting vote.

16.6. The Board of Managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions.

17. Minutes of the meeting of the Board of Managers - Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers, including at least one (1) Category A Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers, including at least one (1) Category A Manager.

17.2. Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceeding or otherwise, shall be signed by the sole manager.

18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the signature of any manager of the Company, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board of Managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

19. Auditor(s).

19.1. In case and as long as the Company has more than twenty five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2. An internal auditor (or an independent auditor, as the case may be) may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3. The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

20. Financial year. The financial year shall begin on the first (1st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3. Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5. Upon recommendation of the Board of Managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profit shall be used in accordance with the Law and these Articles.

21.6. Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1. The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

22.2. Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

G. Liquidation

23. Liquidation.

23.1. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidator shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

24. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be governed by the Law.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

Name of the Subscribers	Number of shares	Subscription price (EUR)
Mr. Alceo Marti	375	375
Mr. Pio Trdic	1,500	1,500
Mrs. Dubravka Davidovic	625	625
Mr. Bozo Jurinjak	625	625
Mr. Miroslav Leko	9,375	9,375
TOTAL	12,500	12,500

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders, representing the entire share capital of the Company, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite term:

Category A manager:

- Mr Pio Trdic, born on 26 March 1963, at Novalja (Croatia), with professional address at Lovran, Setaliste Marsala Tita 45, Croatia.

Category B manager:

- Mr Raphaël Eber, born in Ixelles (Belgium) on 16 February 1974 with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le deuxième jour de juillet.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- M. Alceo Marti, citoyen Croate, né le 21 Décembre 1961, à Zagreb (Croatie), résidant à Vincenta iz Kastva 4, Zagreb, Croatie;

- M. Pio Trdic, citoyen Croate, né le 26 Mars 1963, à Novalja (Croatie), résidant à Lovran, Setaliste Marsala Tita 45, Croatie;

- Mme. Dubravka Davidovic, citoyenne Croate, née le 7 Juillet 1955, à Zagreb (Croatie), résidant à Krajska ulica 2, Zagreb, Croatie;

- M. Bozo Jurinjak, citoyen Croate, né le 2 Février 1967, à Krapina (Croatie), résidant à Ante Kovacica 10, Krapina, Croatie; et

- M. Miroslav Leko, citoyen Croate, né le 29 Janvier 1961, à Zagreb (Croatie), résidant à Jelenovac 32, Zagreb, Croatie, dûment représentés par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procuration délivrée entre le 17 et le 18 juin 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrements.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

1. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «REAL EXPERIENCE S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

2. Objet Social.

2.1. La Société a pour objet l'engagement dans l'industrie touristique et toutes activités complémentaires.

2.2. La Société a également pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

2.3. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4. Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5. La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

2.6. L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par l'achat, l'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.7. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière et de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute à tout moment avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré dans toute autre commune au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance de la Société.

4.4. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance de la Société estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra provisoirement transférer son siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition d'avoir assez de réserves distribuables ou lorsque le rachat résulte d'une réduction du capital de la Société.

5.4. En complément du capital social, les paiements des associés peuvent prendre la forme d'une prime d'émission. Cette prime d'émission, le cas échéant, sera affectée à un compte de prime d'émission dédié. Les décisions relatives à l'utilisation de la prime d'émission seront prises par les Gérant(s) en vertu de la Loi et des présents Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1. Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à la/aux part(s) sociale(s) concernée(s), jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de la Société.

7.4. Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés de la Société représentant une majorité des trois quarts du capital social de la Société.

7.5. Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.6. En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé de la Société pourront uniquement être transférées au nouvel associé de la Société sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants de la Société à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décision des associés

8. Décisions collectives des associés.

8.1. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

8.2. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3. Un associé peut être représenté à une assemblée générale des associés de la Société en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un associé.

8.4. Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voies de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées au moins dix (10) jours calendaires avant la date de la décision et votera par écrit. Les décisions écrites des associés de la Société seront prises valablement sans respecter ce délai de dix (10) jours calendaires, si tous les associés de la Société ont renoncé à cette formalité par écrit.

8.5. En cas d'associé unique de la Société, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société en vertu des dispositions de la Section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à "l'assemblée générale des associés" devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés de la Société seront exercés par l'associé unique.

9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et aux heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

10. Quorum et vote.

10.1. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2. Sous réserve d'un quorum et/ou d'une majorité plus élevée(e) prévu par les présents Statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des voix exprimées, sans préjudice du nombre de parts sociales représentées.

11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

12. Modifications des Statuts. Toute modification des Statuts requiert l'accord d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1. La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants divisés en deux (2) catégories nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

13.2. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au "Conseil de Gérance" dans cet article devra être entendue comme une référence au "gérant unique".

13.3. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4. Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B et toute décision du conseil de gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote favorable d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

13.5. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

14. Election, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1. Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générales des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2. Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(ent) être librement révoqué(s) à tout moments, sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

15. Convocation aux réunions du Conseil de Gérance.

15.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2. Notification de toute réunion du Conseil de Gérance doit être délivrée aux gérants via e-mail ou par téléphone, dans la mesure du possible vingt quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être écartée en cas d'accord écrit de chacun des gérants, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du Conseil de Gérance.

15.3. Une convocation préalable n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés à un Conseil de Gérance et décident de renoncer aux formalités de convocation ou si des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance.

16. Conduite des réunions du Conseil de Gérance.

16.1. Le Conseil de Gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil de Gérance et qui sera responsable de la tenue du procès-verbal du Conseil de Gérance.

16.2. Le président du Conseil de Gérance le cas échéant, préside toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie ne peut représenter qu'un seul autre gérant.

16.4. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion, pour autant que cette réunion soit initiée de Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5. Le président du Conseil de Gérance dispose d'une voix prépondérante.

16.6. Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, approuver des décisions par voie de résolutions circulaires écrites, circulées par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions.

17. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants, avec au moins un Gérant de Catégorie A. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, avec au moins un Gérant de Catégorie A.

17.2. Les décisions du gérant unique seront retranscrites dans des procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature de tout gérant de la Société, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

19. Commissaire - réviseur d'entreprise agréé.

19.1. Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leur fonction.

19.2. Un commissaire (ou un réviseur d'entreprises agréé le cas échéant) pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3. Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4. Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre (31) de la même année.

21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3. Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5. Sur proposition du Conseil de Gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

21.6. Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

22. Acomptes sur dividendes - Primes d'émission et primes assimilées.

22.1. Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

22.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

G. Liquidation

23. Liquidation.

23.1. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2015.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
M. Alceo Marti	375	375
M. Pio Trdic	1.500	1.500
Mme. Dubravka Davidovic	625	625
M. Bozo Jurinjak	625	625
M. Miroslav Leko	9.375	9.375
TOTAL	<u>12.500</u>	<u>12.500</u>

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- M. Pio Trdic, né le 26 Mars 1963 à Novalja (Croatie), résidant professionnellement à Lovran, Setaliste Marsala Tita 45, Croatie.

Gérant de catégorie B:

- M. Raphaël Eber, né le 16 février 1974 à Ixelles (Belgique), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ce dernier a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21326. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118454/568.

(150127853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Lux Motor Adventure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8068 Bertrange, 6, rue Jean-François d'Huart.

R.C.S. Luxembourg B 185.158.

In the year two thousand and fifteen, on the second of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Sven TAAVENIKU, Deputy Area Manager, born in Långbro (Sweden) on December 31st, 1967, residing at 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; and

2) Mr Ulf RÖRSTRAND, Consulting Manager, born in St Pauli (Sweden) on July 4th, 1970, residing at 6, rue Jean-François d'Huart, L-8068 Bertrange.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

- They are the sole shareholders of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) existing under the name of “Lux Motor Adventure S.à r.l.” (the “Company”), with registered office at 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 185.158, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 12th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1204 of May 13th, 2014. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated February 26th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1071 of April 23rd, 2015.

- The Company's capital is currently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares of a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg to 6, rue Jean-François d'Huart, L-8068 Bertrange and subsequent amendment of article 2, first paragraph of the Articles of Association of the Company; and

2. Miscellaneous.

The shareholders have then requested the undersigned notary to state that:

First resolution

The shareholders decide to move the registered office of the Company from its current address 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg to 6, rue Jean-François d'Huart, L-8068 Bertrange, with immediate effect.

Second resolution

Following the above resolution the shareholders decide to amend article 2, first paragraph of the Articles of Association of the Company in order to reflect the transfer of the registered office of the Company.

Therefore article 2, first paragraph shall from now on read as follows:

“ **Art. 2. (first paragraph).** The registered office is established in the municipality of Bertrange.”

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Sven TAAVENIKU, Deputy Area Manager, né à Långbro (Suède) le 31 décembre 1967, demeurant au 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; et

2) Monsieur Ulf RÖRSTRAND, Consulting Manager, né à St Pauli (Suède) le 4 juillet 1970, demeurant au 6, rue Jean-François d'Huart, L-8068 Bertrange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Lux Motor Adventure S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 185.158, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1204 du 13 mai 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 26 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1071 du 23 avril 2015.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 6, rue Jean-François d'Huart, L-8068 Bertrange et modification subséquente de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts de la Société; et

2. Divers.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, à savoir 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 6, rue Jean-François d'Huart, L-8068 Bertrange, et ce avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente les associés décident de modifier l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le transfert de siège social de la Société.

En conséquence l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts de la Société se liera désormais comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Taaveniku, U. Rörstrand et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15695. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119392/103.

(150128634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

La Ruche Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 198.478.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois juillet.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Marco RECKINGER, commerçant, demeurant à L-2550 Luxembourg, 70 rue de X Septembre.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "LA RUCHE Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales de la société ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Monsieur RECKINGER Marco, susdit.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents soixante-dix euros (770.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.

- Le nombre des gérants est fixé à DEUX (2).

- Est nommée gérante technique, pour une durée illimitée:

Madame Patricia ROBERT, commerçante, demeurant à L-2542 Luxembourg, 152, rue des Sources.

- Est nommée gérant administratif, pour une durée illimitée:

Monsieur Marco RECKINGER, susdit.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: RECKINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 20779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119399/61.

(150128663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Lago Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.901.

—
Par décision prise en date du 29 juin 2015, le conseil d'administration a décidé de:

- démettre Companie de Banque Privée Quilvest S.A., avec siège social au 48, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B B117963, de sa fonction de dépositaire chargé de conserver les actions au porteur de la société

- de nommer FPS AUDIT & EXPERTISE S.à r.l., avec siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-1026 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159674, à la fonction de dépositaire chargé de conserver les actions au porteur de la société conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifié par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119402/17.

(150128544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Oakland Development S.A., Société Anonyme,

(anc. Ypson S.A.).

Siège social: L-1911 Luxembourg, 36, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 153.438.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119524/10.

(150128388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Erre Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 178.905.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 juillet 2015, a pris à l'unanimité la décision suivante:

- d'élire en son sein Monsieur Marc KOEUNE comme président du Conseil d'administration, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015117946/11.

(150126654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Elizon Euro Real Estate Venture 2015-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 197.266.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015117940/11.

(150127764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.
